



Rapport de suivi de la société civile
sur la mise en œuvre du cadre stratégique
national pour l'égalité, l'intégration et la
participation des Roms
en Belgique



Le rapport a été préparé par l'ONG Phiren Amenca International Network et par l'expert indépendant Dr Biser Alekov.

Le rapport a été préparé dans le cadre de l'initiative "[Preparatory Action - Roma Civil Monitoring - Strengthening capacity and involvement of Roma and pro-Roma civil society in policy monitoring and review](#)" mise en œuvre par un consortium dirigé par le Democracy Institute of Central European University (DI/CEU), comprenant le European Roma Grassroots Organisations Network (ERGO Network), la Fundación Secretariado Gitano (FSG) et le Centre européen des droits des Roms (ERRC). L'initiative a été financée par la direction générale de la justice et des consommateurs de la Commission européenne (DG Just) dans le cadre du contrat de service no. JUST/2020/RPAA/PR/EQUA/0095.

Le rapport représente les conclusions des auteurs et ne reflète pas nécessairement les opinions du consortium ou de la Commission européenne, qui ne peuvent être tenus responsables de l'utilisation qui pourrait être faite des informations contenues dans le présent document.

TABLE DES MATIÈRES

LISTE DES ABRÉVIATIONS	4
RÉSUMÉ	5
INTRODUCTION	7
À PROPOS DE CE RAPPORT	8
1. MISE EN ŒUVRE DU NRSF.....	10
2. EXAMEN PAR DOMAINE THÉMATIQUE.....	13
3. FOCUS SUR LES PRINCIPAUX PROBLÈMES AFFECTANT LES ROMS	22
CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS	28
RÉFÉRENCES	30
ANNEXE : LISTE DES PROBLÈMES ET CONDITIONS	31

LISTE DES ABRÉVIATIONS

ASBL	Association sans but lucratif
CIRE	Coordination et initiatives pour les réfugiés et les étrangers
CMGVR	Centre de médiation pour les Roms et les Gens du voyage
COCOM	Commission communautaire commune (flamande-française à Bruxelles)
CPAS	Centre public d'action sociale
CE	Commission européenne
FOYER	Centre régional d'intégration
GGC	Commission communautaire
EURSF	Cadre stratégique de l'UE pour les Roms
Minderhedenforum	Forum des minorités
ONG	Organisation non gouvernementale
NRCP	Point de contact national pour les Roms
NRIS	Stratégie nationale d'intégration des Roms 2012-2020
NRP	Plate-forme nationale des Roms
SPP SI /POD MI (NRCP) UNIA	Service public fédéral de l'intégration sociale Organisme pour l'égalité des chances
NRSF	Cadre stratégique national pour les Roms
NRSF	Cadre stratégique national pour les Roms 2020-2030
RCM	Observatoire civil des Roms
VGC	Commission communautaire flamande

RÉSUMÉ

Le cadre stratégique national actualisé pour les Roms (CSNR) de la Belgique jusqu'en 2030 présente plusieurs points forts: notamment sa continuité avec les stratégies précédentes, le financement garanti de nombreuses initiatives en cours et l'alignement sur les objectifs sectoriels du cadre stratégique de l'UE pour les Roms. Les principales réalisations sont l'amélioration de la coordination entre les acteurs fédéraux, régionaux et non gouvernementaux et quelques campagnes de sensibilisation réussies.

Cependant, d'importantes faiblesses persistent. Le document n'a pas été mis à jour depuis son adoption en 2022, et de nombreuses actions sont de simples prolongements d'actions antérieures plutôt que des interventions innovantes. Il y a un manque notable d'engagement politique et de mécanismes clairs de suivi et d'évaluation, aggravé par une implication directe minimale des organisations dirigées par des Roms dans les processus de prise de décision. Ce manque de gouvernance participative et l'absence de collecte de données solides nuisent à l'efficacité de la stratégie et à sa capacité à relever les défis structurels persistants.

MISE EN ŒUVRE DU NRSF

Depuis son adoption en 2022, le CNRS n'a connu qu'une évolution limitée des nombreuses actions s'inscrivant dans la continuité des stratégies précédentes. Alors que certaines initiatives - telles que les campagnes de sensibilisation menées par l'UNIA et les activités de routine des associations régionales - bénéficient d'un financement assuré et d'un fonctionnement durable, d'autres mesures prévues restent bloquées au stade de la planification en raison d'un faible soutien politique et local. La mise en place d'un comité de suivi n'a pas encore débouché sur un la mise en place d'un cadre actif ou transparent de ces membres, et des problèmes tels que le manque de clarté des pratiques de collecte de données persistent.

EXAMEN DE LA SITUATION DU PAYS PAR DOMAINE

Les efforts visant à lutter contre la discrimination à l'égard des Roms ne sont pas rellement pris en compte au vue de l'absence de reconnaissance explicite de l'antitsiganisme et du manque de recours à des mesures antidiscriminatoires plus larges. Les préjugés sociétaux à l'égard des Roms persistent, alimentés par des actions policières très médiatisées, des représentations négatives dans les médias et une faible sensibilisation aux mécanismes de signalement, malgré des initiatives isolées visant à promouvoir des récits positifs et à observer des événements commémoratifs et de lutte contre le racisme.

Les initiatives en matière d'éducation ont donné des résultats mitigés : alors que les Roms migrants bénéficient de taux de scolarisation élevés, en partie grâce aux médiateurs scolaires, les communautés de gens du voyage continuent de connaître des taux de scolarisation très faibles et des taux d'abandon scolaire élevés. Le manque de logements stables pour les gens du voyage (*Gens du Voyage* ou *Woonwagengewoners*, appelés "Travellers" dans ce rapport) perturbe leur éducation, et le NRSF ne parvient pas à combler ces lacunes et à mettre en œuvre des actions ciblées pour ce groupe vulnérable.

Les mesures en faveur de l'emploi, largement soutenues par les initiatives du FSE+, ont amélioré l'accès à la formation linguistique et aux compétences professionnelles pour de nombreux Roms, en particulier ceux originaires d'Europe de l'Est. Néanmoins, des défis subsistent pour les Roms peu qualifiés et récemment arrivés, y compris les réfugiés, et pour les communautés de gens du voyage, dont les conditions de logement instables aggravent les obstacles à l'intégration à long terme sur le marché du travail.

Le système de santé belge offre de nombreux services et avantages grâce à ses pratiques de médiation interculturelle établies de longue date. Toutefois, les barrières linguistiques et le manque persistant de campagnes de sensibilisation ciblées - en particulier dans des domaines tels que les soins préventifs et les sujets sensibles comme la santé reproductive - limitent l'accès effectif de nombreuses communautés de Roms et de Gens du voyage.

Les communautés de Roms et de gens du voyage souffrent d'une grave pénurie de logements, en particulier d'un manque de terrains de caravanes adéquats et permanents. Une planification municipale inadéquate, un

engagement politique sporadique et des interventions passées de la police continuent de compromettre l'accès à un logement stable, ce qui a un impact sur l'éducation, la santé et l'inclusion sociale en général.

Alors que le système de protection sociale de la Belgique garantit l'accès à l'aide sociale et aux services de base aux personnes titulaires d'un permis de séjour, les membres des communautés Roms et les gens du voyage qui n'ont pas d'adresse enregistrée stable restent souvent exclus. Les organisations de services sociaux offrent un soutien régulier, mais des obstacles liés à l'accès persistent pour les personnes les plus marginalisées.

Bien que la Belgique ait développé un réseau structuré de services sociaux - dont certains ciblent spécifiquement les Roms et les gens du voyage - ces initiatives ne font pas toujours l'objet d'une évaluation systématique. L'absence de mesures adaptées et spécifiques aux Roms dans le cadre plus large des services sociaux limite leur efficacité à répondre aux besoins uniques de la communauté.

Le cadre stratégique national pour les Roms néglige largement les mesures explicites de protection de l'enfance pour les Roms, en particulier pour ceux qui se trouvent dans des conditions instables ou qui ne sont pas logés. Cette omission se traduit par un soutien inadéquat aux enfants vulnérables et renforce les pratiques discriminatoires concernant la manière dont les autorités traitent les questions de protection de l'enfance.

La promotion de la culture reste une faible priorité dans le cadre du NRSF. Hormis quelques projets concernant l'héritage lié à la culture rom, peu d'efforts sont déployés pour célébrer l'art et l'histoire des Roms ou se souvenir de l'Holocauste rom. Cela reflète une omission plus large des dimensions culturelles essentielles pour favoriser une compréhension globale de l'identité rom.

SE CONCENTRER SUR LES QUESTIONS CLÉS CONCERNANT LES ROMS

Certains Roms (les groupes les plus marginaux confrontés à la pauvreté dans leur pays d'origine) arrivant d'autres pays de l'UE et les communautés locales de gens du voyage sont confrontés à de graves problèmes liés à l'absence d'adresse permanente. Cette situation précaire entrave l'accès à l'éducation, aux soins de santé, aux prestations sociales et à l'emploi. Bien que certains projets de logement basés sur le principe du "logement d'abord" se soient avérés prometteurs, ils sont conditionnés à l'obtention d'un statut de résident légal, ce qui limite la participation des Roms, et donc aggrave l'exclusion sociale.

La pénurie chronique d'emplacements légaux et permanents pour les caravanes illustre la crise du logement que rencontrent les personnes roms issues des communautés du voyage. Une planification urbaine inadéquate, des politiques municipales restrictives et la résistance locale ont conduit à des solutions d'hébergement limitées, souvent temporaires. Les interventions policières agressives et l'indifférence politique aggravent encore ces conditions, renforçant les discriminations et empêchant l'accès à des conditions de vie stables, pourtant nécessaires à l'exercice de droits sociaux plus larges.

INTRODUCTION

Le Cadre stratégique national belge pour les Roms (CSNR), intitulé "Stratégie nationale d'intégration des Roms 2020-2030"¹ a été adopté en juin 2022, sur la base de la Stratégie nationale d'intégration des Roms 2012-2020 (SNIR)² qui a servi de cadre de référence pour les actions ciblant les communautés roms entre 2012 et 2021. Le NRSF actualisé conserve et fait progresser les pratiques réussies de la stratégie précédente, qui sont détaillées dans le plan d'action qui l'accompagne.³ Le NRSF renouvelé utilise une double approche combinant des mesures générales, telles que des programmes d'intégration pour les nouveaux arrivants, et des mesures ciblées qui traitent des problèmes spécifiques rencontrés par les communautés de Gens du voyage et de Roms.

Le Service public fédéral de planification de l'intégration sociale (SPP SI/POD MI)⁴ coordonne la préparation et la mise en œuvre du NRSF et sert de point de contact national pour les Roms (NRCP). Cette institution fédérale est chargée de lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale, de promouvoir la cohésion sociale et le développement urbain durable, et de garantir l'accès à l'aide sociale et au revenu minimum.

Le SPP SI/POD MI est placé sous la direction de deux Ministres : le Ministre des pensions et de l'intégration sociale, responsable des questions liées au handicap et à la pauvreté, et le Ministre de la coopération au développement et des politiques urbaines, responsable de l'asile, de la migration et de l'intégration sociale. Le CNRP est spécifiquement géré par le ministre des pensions et de l'intégration sociale.

La responsabilité première de la mise en œuvre du NRSF incombe aux régions belges - Wallonie, Flandre et Bruxelles-Capitale. Plusieurs grandes ONG, dont le Foyer vzw⁵ et le Centre de Médiation des Gens du Voyage et des Roms,⁶ ont été associées de manière permanente à la conception, à la mise en œuvre et au suivi de la politique.

Les communautés roms en Belgique sont très diverses. En général, elles sont divisées en trois groupes :

1. *Les Manouches* et les *Gens du Voyage* (francophones) ou les *Woonwagenbewoners* (néerlandophones), appelés "Gens du voyage" dans le texte ci-dessous.
2. Les Roms qui ont déménagé en Belgique ces dernières années à cause de la guerre (en ex-Yougoslavie) ou des crises économiques et du racisme (Roumanie, Bulgarie, Slovaquie),
3. les Roms de Syrie (réfugiés de guerre) dont les besoins et circonstances spécifiques ne sont pas directement pris en compte dans l'actuel FRSN.

Outre ces personnes, l'année dernière, un certain nombre de Roms ont trouvé refuge en Belgique, fuyant le conflit en Ukraine. Certaines actions sont donc spécifiquement liées à des communautés particulières.

Environ la moitié du document du NRSF analyse la situation de la population rom en Belgique, en détaillant les projets mis en œuvre et les rôles des acteurs régionaux. Dans la seconde moitié, le plan d'action, présente 32 actions alignées sur les sept objectifs du cadre stratégique de l'UE pour l'égalité, l'inclusion et la participation des Roms.⁷ La plupart des actions ont obtenu un financement et sont réparties entre les régions,

¹ *Stratégie nationale d'intégration des Roms 2020-2030*, https://www.mi-is.be/sites/default/files/documents/2020-2030_-_de_nationale_strategie_voor_de_integratie_van_roma_-_be.pdf

² *Stratégie nationale d'intégration des Roms 2012-2020*, https://www.mi-is.be/sites/default/files/documents/nationale_strategie_voor_de_integratie_van_de_roma.pdf

³ Observatoire civil des Roms. *Rapport de suivi de la société civile sur la qualité du cadre stratégique national pour l'égalité, l'inclusion et la participation des Roms en Belgique*. Bruxelles, 2023, <https://romacivilmonitoring.eu/wp-content/uploads/2023/04/RCM2-2022-C3-Belgium-FINAL-PUBLISHED-CATALOGUE.pdf>

⁴ Service public fédéral de planification de l'intégration sociale, consulté en octobre 2022, <https://www.mi-is.be/en>

⁵ Foyer vzw, <https://www.foyer.be/?lang=en>

⁶ Centre de Médiation pour les Gens du Voyage, <https://cmgv.be/>

⁷ Commission européenne, COMMISSION STAFF WORKING DOCUMENT *Roma Inclusion Measures Reported under the EU Framework for NRIS Accompanying the Document Communication from the Commission to the European Parliament and the Council*

certaines étant coordonnées au niveau fédéral. Cependant, toutes les régions ne prennent pas en compte tous les objectifs du cadre de l'UE.

Le NRSF reflète la poursuite des initiatives entreprises au cours de la dernière décennie par les organismes gouvernementaux et les organisations pro-roms. De nombreuses actions du CRSN 2021-2030 sont des extensions de projets antérieurs ou en cours, renouvelés tous les deux ans.

Lors de la préparation du CNR en 2021, des consultations ont été menées avec les autorités régionales, l'organisme belge pour l'égalité (UNIA)⁸ et des organisations travaillant avec les Roms, telles que le Foyer vzw, le Centre de Médiation des Gens du Voyage et Roms en Wallonie, CIRÉ asbl,⁹ et Diogenes asbl.¹⁰ Bien que ces sessions aient fourni des recommandations pour le contenu du CNR, elles n'ont pas impliqué la participation directe d'organisations ou de représentants dirigés par des Roms. Au lieu de cela, les contributions recueillies sont venues principalement d'individus non roms associés à des institutions et à des organisations pro-roms.

Malgré son cadre global, le CNRS ne dispose pas de mécanismes clairs de suivi et d'évaluation. Il ne précise pas non plus comment la participation des représentants et des organisations roms sera intégrée dans le processus. **Cette omission souligne la nécessité d'une gouvernance plus inclusive et transparente pour garantir que les voix des Roms soient représentées de manière adéquate dans l'élaboration et la mise en œuvre des politiques.**¹¹

Le NRSF 2022 représente une continuation et une amélioration de l'engagement de la Belgique envers l'inclusion des Roms, combinant des pratiques passées réussies avec de nouveaux objectifs alignés sur la stratégie de l'UE pour les Roms. Toutefois, il est essentiel de combler ses lacunes en matière de suivi, d'évaluation et de participation des Roms pour garantir l'efficacité et la légitimité de la stratégie.

À PROPOS DE CE RAPPORT

Ce rapport fait partie d'une initiative plus large de "Roma Civil Monitor" liée à la mise en œuvre du NRSF. Son objectif principal est d'évaluer le NRSF adopté et sa mise en œuvre au cours des deux dernières années. L'objectif de ce rapport est d'offrir un suivi participatif et inclusif ainsi que des réflexions sur la mise en œuvre du NRSF. Il vise à aider les autorités nationales et la Commission européenne à affiner et à mettre en œuvre efficacement les politiques liées aux Roms.

Pour préparer ce rapport, les méthodologies suivantes ont été employées :

- Quatre réunions réunissant des représentants d'organisations de la société civile, le secrétariat technique du CNRP et les autorités régionales pour discuter des politiques locales, ainsi que des représentants municipaux et des organisations travaillant sur les questions relatives aux Roms.
- Trois entretiens au niveau fédéral avec deux organismes nationaux. A noter que des entretiens supplémentaires avec des représentants des autorités locales, des ONG roms et non roms ont été organisés.
- L'examen de rapports, d'articles, de documents d'opinion et de recommandations émanant d'acteurs sociaux met en lumière les sept objectifs du cadre stratégique de l'Union européenne pour les Roms

Report on the Implementation of National Roma Integration Strategies - 2019 - Belgium, 2019, <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/EN/TXT/?uri=CELEX%3A52019SC0320>

⁸ <https://www.unia.be/en/>

⁹ <https://positions.cire.be/>

¹⁰ <https://www.diogenes.brussels/>

¹¹ Observatoire civil des Roms. *Rapport de suivi de la société civile sur la qualité du cadre stratégique national pour l'égalité, l'inclusion et la participation des Roms en Belgique*. Bruxelles, 2023, <https://romacivilmonitoring.eu/wp-content/uploads/2023/04/RCM2-2022-C3-Belgium-FINAL-PUBLISHED-CATALOGUE.pdf>

en matière d'égalité, d'inclusion et de participation (2021–2030).¹² Ces objectifs incluent l'égalité, l'inclusion et la participation (axes transversaux), ainsi que l'éducation, l'emploi, le logement et la santé (axes sectoriels)

- Analyse des publications de la période 2016–2025 consacrées aux réalités socio-économiques des populations roms et Doms à Bruxelles.

¹² *Stratégie européenne en faveur des Roms pour l'égalité, l'inclusion et la participation 2021-2030* <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/EN/TXT/?uri=CELEX%3A52019SC0320>

1. MISE EN ŒUVRE DU NRSF

1.1. Principaux développements et efficacité de la mise en œuvre

Depuis l'adoption du CNRS, aucune modification ou mise à jour n'a été apportée au document. Malgré les critiques formulées dans le précédent rapport du MCR,¹³ le PCRN¹⁴ maintient le même ensemble d'actions dont plusieurs d'entre elles n'étant que la continuation de projets déjà mis en œuvre au cours de la période précédente.

La plupart des actions mises en œuvre font partie des activités régulières menées par quelques associations régionales, telles que le Centre d'Intégration de Roms et Gens du voyage et le Foyer vzw. Ces activités permanentes bénéficient d'un contexte financier sûr, ce qui garantit leur durabilité. En outre, des progrès ont été réalisés dans les actions mises en œuvre par l'UNIA, notamment par le biais de campagnes visant à sensibiliser les institutions publiques à la commémoration de journées importantes liées aux communautés discriminées.

De nombreuses actions prévues restent bloquées au stade de la planification, principalement en raison d'un manque d'engagement politique, notamment en ce qui concerne les initiatives en faveur des gens du voyage, et d'un soutien limité de la part des autorités locales. Il n'existe aucun mécanisme pour faire appliquer la stratégie, ce qui rend l'implication des autorités locales entièrement volontaire. En outre, les questions concernant les Roms sont absentes de l'agenda des partis politiques et les autorités locales ont tendance à exploiter les possibilités de financement existantes uniquement lorsqu'il existe un cadre clair de résolution des problèmes. Ce manque global de soutien politique et local a considérablement ralenti la progression de ces mesures. Le renforcement de la société civile rom et la montée en puissance de la participation politique de ses représentants pourraient constituer des leviers essentiels pour accroître la visibilité des enjeux spécifiques auxquels les Roms sont confrontés, et inciter les autorités locales et régionales à adopter des politiques plus ciblées et inclusives.

Le cycle de suivi n'a pas encore été initié. Le NRCP prévoit cependant de transmettre le premier questionnaire aux parties prenantes impliquées dans la mise en œuvre du cadre stratégique uniquement en 2025, dans le cadre du rapport à remettre à la Commission européenne. Un comité de suivi a été constitué en 2022 à l'issue d'une réunion du NRCP, avec pour mission d'élaborer des indicateurs, d'assurer le suivi des progrès réalisés, et de mettre en place le cadre méthodologique de suivi. Toutefois, ce comité demeure peu actif. Par ailleurs, la collecte de données reste largement insuffisante, en grande partie parce que le type de données à recueillir n'a pas encore été clairement défini — un enjeu d'autant plus sensible que la collecte de données fondées sur l'origine ethnique est légalement encadrée, voire interdite.

Dans son évaluation 2023, la Commission a appelé tous les États membres à revoir et, si nécessaire, à mettre à jour leur cadre national sur les Roms afin de fixer des objectifs quantitatifs clairs. Au cours de la période de référence précédente, la Belgique et 10 autres États membres ont fait part de leur intention de demander une assistance technique à la FRA pour développer davantage les objectifs et les indicateurs. Toutefois, à ce jour, le point de contact de la Belgique n'a participé à aucun groupe de travail dirigé par la FRA et n'a pas demandé d'assistance technique pour l'élaboration d'objectifs et d'indicateurs.¹⁵

¹³ Observatoire civil des Roms. *Rapport de suivi de la société civile sur la qualité du cadre stratégique national pour l'égalité, l'inclusion et la participation des Roms en Belgique*. Bruxelles, 2023, <https://romacivilmonitoring.eu/wp-content/uploads/2023/04/RCM2-2022-C3-Belgium-FINAL-PUBLISHED-CATALOGUE.pdf>

¹⁴ Point de contact national belge pour les Roms, consulté le 23 octobre 2022, <https://www.mi-is.be/nl/het-belgisch-nationaal-roma-contactpunt?fbclid=IwAR1IWP2hEhGLYvtj0Eg4Q2SWU7M2Z5tdRui8RrBfNvi9GFOSbFpV9osW4eM>.

¹⁵ CE. *Sur la mise en œuvre des cadres stratégiques nationaux pour les Roms à la lumière du cadre stratégique de l'UE pour l'égalité, l'inclusion et la participation des Roms et de la recommandation du Conseil sur l'égalité, l'inclusion et la participation des Roms*-COM(2024) 422, 2024 <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/EN/TXT/?uri=COM:2024:422:FIN>

1.2. Synergie du NRSF avec les actions nationales et européennes

La Belgique a signé la Déclaration de Durban¹⁶ en 2001, s'engageant à développer un Plan d'action national contre le racisme. Le CNRS est étroitement lié à ce plan d'action. L'État a des obligations découlant de la déclaration de Durban, qui ont été transposées dans le NRSF et se reflètent dans plusieurs propositions d'actions qui y sont incorporées.

Le NRSF belge est entièrement aligné sur le cadre stratégique de l'UE pour les Roms. Il met particulièrement l'accent sur les sept objectifs sectoriels du cadre. Une caractéristique particulière qui reflète le phénomène belge, à savoir la présence d'une population rom et voyageuse autochtone et d'une population rom mobile au sein de l'UE et issue de l'immigration, principalement des Balkans, est qu'il répond également aux besoins des communautés roms d'Europe de l'Est et des Rom syriens. En outre, il a désagrégé les groupes et accorde ainsi une attention particulière à la délibération dans la phase de conception du nouveau cadre européen sur la diversité au sein de la population rom.¹⁷

1.3. Participation des Roms à la mise en œuvre et au suivi

La mise en œuvre du NRSF a donné lieu à quatre réunions entre 2022 et 2024, organisées par le point de contact national pour les Roms et coordonnées par le ministère des Pensions et de l'Intégration sociale.¹⁸ Ces réunions ont rassemblé des représentants des autorités fédérales et régionales, des municipalités locales, de l'organisme belge pour l'égalité de traitement UNIA et de plusieurs organisations de la société civile. Cependant, la participation des Roms à ces consultations a été minime - limitée à environ 15 % des participants - et n'a impliqué que deux médiateurs scolaires roms et deux activistes roms, sans implication directe d'organisations roms locales, internationales enregistrées ou de représentants de la communauté des Gens du voyage. L'une des raisons est le manque de capacité des ONG roms à participer et à traiter les problèmes. D'autre part, le NCRP manque d'informations actualisées sur les organisations roms enregistrées et actives.

Les Roms nommés sont employés dans des rôles tels que médiateurs et délégués syndicaux, et ils participent à des organes consultatifs et de suivi tels que la Plateforme des Roms, qui est soutenue par la Commission européenne depuis 2016. Malgré ces dispositions, les processus de suivi et d'évaluation sont vagues. Le NRSF indique que des indicateurs de l'UE seront utilisés, mais les détails concernant les processus de consultation et la recherche pour soutenir ces mesures restent flous, et il y a eu peu de suivi des cadres précédents.

L'autonomisation des communautés roms locales et le renforcement des capacités de la société civile rom ne sont pas mentionnés dans le NRSF et n'y sont pas définis comme des objectifs. Si certaines actions permettent aux associations roms locales de recevoir des fonds et de mettre en œuvre des activités, la participation des Roms au suivi reste inexistante et il n'y a pas d'actions spécifiques visant à renforcer les capacités des organisations dirigées par des Roms. En conséquence, la société civile rom en Belgique continue d'opérer avec des ressources et des compétences limitées en matière de plaidoyer, contrairement aux organisations pro-roms mieux structurées et non dirigées par des Roms qui influencent souvent les politiques locales et régionales de manière plus significative.

1.4. Contribution de la plateforme nationale des Roms à la mise en œuvre du NRSF

La plateforme nationale des Roms n'est actuellement pas un espace de dialogue bien structuré. Avant 2018, un groupe d'ONG a même créé un Conseil des Roms (une structure informelle réunissant des représentants de différentes communautés roms), mais cette structure s'est rapidement effondrée en raison de capacités limitées et d'un manque de soutien institutionnel. Ces dernières années, la Plateforme (la structure qui rassemble des experts, des représentants des institutions régionales et locales, et des Roms) n'a tenu que quatre réunions en 2022-2023, et aucune réunion n'a été organisée en 2024. Jusqu'à présent, la Plateforme

¹⁶ La Belgique a signé la déclaration de Durban en 2001, <https://equal.belgium.be/en/introduction/action-plans/action-plan-against-racism#:~:text=Belgium%20signed%20the%20Durban%20Declaration,National%20Action%20Plan%20against%20Racism>

¹⁷ Fresno, J.-M., Kolev, D., & Meyer, S. *Considering the Diversity of the Roma Population in a Post-2020 EU- Initiative for Roma Equality and Inclusion : Rapports d'experts sur les aspects prospectifs de l'évaluation du cadre de l'UE pour les stratégies nationales d'intégration des Roms*, 2020, <https://data.europa.eu/doi/10.2838/430746>.

¹⁸ Service public fédéral de planification de l'intégration sociale, <https://www.mi-is.be/en>

nationale des Roms ne s'est réunie qu'en réponse à des demandes spécifiques émanant de groupes de la société civile, tels que la coalition de la société civile rom formée dans le cadre de la mise en œuvre de l'actuel projet RCM, ou d'institutions.

Le CNRP a présenté une demande de projet visant à favoriser le dialogue au sein de la plate-forme des Roms ; toutefois, ce projet n'a pas été exécuté en raison de la longue période pendant laquelle la Belgique n'a pas de gouvernement pleinement opérationnel. Cette initiative devrait finalement être mise en œuvre en 2025, marquant ainsi un tournant potentiel dans la structure et la régularité du dialogue au sein de la plateforme.

2. EXAMEN PAR DOMAINE THÉMATIQUE

2.1. Lutte contre l'antitsiganisme et la discrimination

Le concept d'antitsiganisme n'est pas reconnu au niveau institutionnel. Bien que le CNRS 2030 mentionne l'antitsiganisme comme un objectif horizontal, il s'appuie principalement sur le concept plus large de discrimination dans l'ensemble de son cadre.

Les médias belges continuent de perpétuer une image négative des Roms, contribuant ainsi aux préjugés de la société. Une enquête réalisée en 2020¹⁹ par l'Agence européenne des droits fondamentaux (FRA) a révélé qu'un Rom ou un Gens du voyage sur cinq avait été victime de discrimination dans divers aspects de sa vie au cours de l'année précédente. Malgré cela, le signalement de ces incidents reste faible, seuls 32 % des gens du voyage et 19 % des Roms connaissant les mécanismes de signalement des discriminations. Les perceptions négatives persistent, comme le montre l'Eurobaromètre de mai 2023 : 16 % des Belges ont exprimé leur malaise à l'idée d'avoir un collègue rom, 24 % à l'idée qu'un Rom soit un dirigeant politique, et 28 % se sont opposés à l'idée d'avoir un membre de la famille rom par le biais du mariage.²⁰

Le 7 mai 2019, la police belge a mené une opération de saisie des caravanes et des biens des gens du voyage belges dans tout le pays, laissant de nombreuses personnes sans domicile. Cela affecte encore les conditions de vie et l'acceptation de la communauté rom en Belgique. L'organisme belge de promotion de l'égalité UNIA a reconnu la légitimité de l'action de la police, mais a critiqué la force excessive utilisée, soulignant que des mesures moins sévères, telles que prescrites par la loi, auraient pu suffire.²¹

Un autre facteur contribuant à la montée des sentiments racistes au sein de la population majoritaire a été les déclarations controversées faites en septembre 2023 par un dirigeant du parti politique socialiste²² qui ont été largement couvertes par les médias et ont suscité de vives réactions de la part des représentants de la communauté rom. Une action en justice a ensuite été engagée et la justice belge a finalement jugé que ces déclarations étaient racistes.

L'action 1 de NRSF vise à sensibiliser les Roms et les gens du voyage à l'existence d'UNIA. Cet organisme de lutte contre la discrimination reste relativement peu connu au sein des communautés de Roms et de voyageurs. Cependant, l'institution a pris des mesures pour offrir un soutien administratif au signalement des cas de discrimination en rendant visite aux victimes et en les aidant à formuler leurs plaintes, en particulier celles liées à l'accès aux aires d'accueil pour la communauté des gens du voyage.

L'action 2 du NRSF est l'exposition itinérante "Developing Positive Stories : Exposition itinérante : Réflexions. Roms en Belgique". La diffusion la plus récente de ce projet a eu lieu en 2022. Aucun projet de suivi n'a été indiqué dans le cadre de cette initiative. Cependant, en 2024, indépendamment de la stratégie nationale et sous l'impulsion d'une controverse politique, comme mentionné plus en détail ci-dessous, un journaliste de renom a publié un nouveau livre offrant un aperçu de la communauté rom.²³ Cette publication visait à favoriser une meilleure compréhension et une plus grande sensibilisation à la culture et aux défis des Roms, contribuant de manière positive au dialogue en cours sur l'intégration des Roms en Belgique.

¹⁹ FRA. *Roma and Travellers in Six Countries - Roma and Travellers Survey (Enquête sur les Roms et les Gens du voyage)*, <https://fra.europa.eu/en/publication/2020/roma-travellers-survey>

²⁰ CE. *Eurobaromètre spécial - La discrimination dans l'UE*, 2023, <https://europa.eu/eurobarometer/surveys/detail/2972>.

²¹ Unia. *Tweede Rapport Over De Situatie Van De Woonwagenbewoners In België Tengevolge Van De Zogenaamde Politieoperatie "Strike" Van 7 Mei 2019 [Deuxième rapport sur la situation des voyageurs en Belgique suite à la soi-disant grève de la police]*, https://www.unia.be/files/Tweede_Rapport_Unia_over_situatie_woonwagenbewoners_volgend_op_operatie_STRIKE.pdf.

²² Déclaration raciste, Conner Rousseau, mesures, <https://www.unia.be/nl/actua/gerecht-moet-uitspraken-conner-rousseau-onderzoeken>

²³ Vanderstraeten M. *Wij Roma*, 2024, <https://www.pelckmansuitgevers.be/wij-roma.html>.

L'action 4 est une action impliquant la communauté allemande. Elle vise à améliorer le niveau d'information sur la situation des Roms afin de réduire la stigmatisation du groupe. Elle devrait faire partie d'une campagne de sensibilisation plus large. Aucune information n'est encore disponible à ce sujet.

Dans le cadre de la mise en œuvre du plan bruxellois de lutte contre le racisme (action 5), equal.brussels²⁴ a préparé un plan de communication pour promouvoir les journées commémoratives consacrées à la lutte contre le racisme (y compris la Journée internationale des Roms). L'initiative comprenait du matériel de communication visuelle partagé par les administrations publiques via leurs canaux numériques habituels, encourageant la population bruxelloise à commémorer les dates clés de la lutte contre le racisme et la discrimination.

2.2. L'éducation

Depuis 2020, l'enseignement est obligatoire en Belgique de 5 à 18 ans. Toutefois, l'accès à l'éducation et le maintien dans le système scolaire restent profondément inégaux entre les Roms migrants originaires d'Europe de l'Est et la communauté des gens du voyage. Selon un rapport de la FRA (2020), le taux de scolarisation des enfants roms migrants atteint 95 %, contre seulement 39 % pour les enfants issus de la communauté des gens du voyage.²⁵

Le taux de fréquentation élevé des Roms migrants est largement attribué aux médiateurs scolaires, une pratique introduite en 2010 dans plusieurs localités belges. En revanche, la fréquentation scolaire des gens du voyage reste extrêmement faible, de nombreux enfants abandonnent l'école après l'école primaire. Les taux d'abandon se poursuivent davantage dans l'enseignement secondaire et les niveaux d'alphabétisation au sein de la communauté restent alarmants.

Un facteur clé contribuant à cette disparité est le manque de logements stables pour les gens du voyage dans les zones urbaines. Nombre d'entre eux sont fréquemment déplacés en raison des pressions exercées par les autorités locales et la police, ce qui rend difficile la scolarisation régulière de leurs enfants. L'enquête 2020 de la FRA sur les Roms et les Gens du voyage²⁶ souligne que l'absence de logements permanents perturbe non seulement l'éducation, mais porte également atteinte aux droits fondamentaux tels que l'accès aux soins de santé et à des conditions de vie adéquates.

Le NRSF comprend des actions visant à lutter contre le décrochage scolaire (action 8) et à promouvoir l'alphabétisation des enfants gens du voyage (action 16). Ces initiatives sont intégrées dans des plans pluriannuels et soutenues financièrement par trois organisations de premier plan spécialisées dans la médiation avec les Roms : le Foyer vzw, le Centre de Médiation des Roms et Gens du voyage, et le CAW Antwerpen. Le nombre total de médiateurs varie entre 10 et 12 ; ils sont d'origine rom et non rom et parlent le romani ou l'une des langues nationales des Roms migrants. Le nombre d'écoles varie, car il y a des écoles avec un nombre important de Roms où la collaboration structurelle est présente, ainsi que des écoles qui demandent ces services dans des cas particuliers. La médiation a été largement reconnue par les parties prenantes comme une stratégie efficace pour améliorer les résultats scolaires des enfants roms.

Cependant, malgré ces mesures, le NRSF manque encore d'actions ciblées pour remédier à la persistance d'un faible taux de scolarisation et d'un taux élevé d'abandon scolaire chez les enfants des gens du voyage. Si des progrès ont été réalisés en matière d'éducation pour les Roms migrants, aucune avancée similaire n'a été enregistrée pour les gens du voyage. Le cadre n'inclut pas d'engagements spécifiques pour relever les défis éducatifs auxquels cette communauté est confrontée, ce qui laisse un vide politique important.

²⁴ Equal Bruxelles, <https://equal.brussels/fr/>

²⁵ FRA. *Roms et Gens du voyage dans six pays - Enquête sur les Roms et les Gens du voyage*, 2020, https://fra.europa.eu/sites/default/files/fra_uploads/fra-2020-roma-travellers-six-countries_en.pdf

²⁶ FRA. *Enquête sur les Roms et les Gens du voyage 2019, Aspects politiques et pratiques*, 2019, https://fra.europa.eu/sites/default/files/fra_uploads/belgium_legislation_and_policies_rts_report.pdf.

L'un des principaux obstacles à la lutte contre les disparités éducatives parmi les gens du voyage est l'absence de données fiables sur les taux de rétention scolaire et d'obtention d'un diplôme. Ce manque de données complique l'élaboration de politiques efficaces et d'interventions ciblées.

En outre, la restructuration institutionnelle dans la région flamande a conduit au retrait des programmes de médiation scolaire, qui comptaient parmi les mesures les plus efficaces pour soutenir les étudiants roms. Bien que des organisations telles que le CAW Antwerp²⁷ poursuivent ce travail à une échelle limitée, cette réduction est préoccupante, d'autant plus qu'un tiers des Roms de Belgique résident dans des villes telles qu'Anvers et Gand.

La pénurie actuelle de sites résidentiels légaux pour les Gens du voyage reste un obstacle majeur. Sans conditions de vie stables, de nombreux enfants ont du mal à fréquenter régulièrement l'école, ce qui renforce les cycles d'exclusion sociale et de marginalisation.

Malgré quelques progrès dans l'éducation des Roms grâce à des programmes de médiation, les enfants des gens du voyage continuent de rencontrer des difficultés importantes pour accéder à l'éducation et la terminer. L'absence de mesures ciblées dans le NRSF, combinée à des données peu fiables et à des obstacles structurels tels que l'instabilité du logement, empêche toute amélioration significative de leurs résultats scolaires.

L'exclusion continue des gens du voyage de l'éducation a des conséquences à long terme, non seulement pour leur intégration sociale, mais aussi pour leur accès au marché du travail. En l'absence d'engagements politiques plus fermes, d'une meilleure collecte de données et d'efforts de médiation soutenus, le fossé éducatif entre les Roms et les gens du voyage persistera. Pour combler ces lacunes, il est urgent d'agir, notamment en menant des recherches ciblées, en renforçant les programmes de médiation et en adoptant des politiques qui garantissent un logement stable pour permettre une scolarisation ininterrompue.

2.3. L'emploi

L'emploi des Roms en Belgique est influencé par les conditions générales du marché du travail, avec des modèles d'emploi allant du travail indépendant à des postes contractuels dans des secteurs tels que la construction, l'hôtellerie et la logistique. Depuis 2014, les possibilités d'emploi se sont élargies pour les Roms d'Europe de l'Est, en particulier pour les citoyens roumains et bulgares, mais des difficultés persistent en raison des barrières linguistiques et du faible niveau de qualification.

A noter que les expériences professionnelles des différents groupes varient considérablement. Par exemple, le travail saisonnier est typique des Roms d'Europe de l'Est, tandis que les communautés de gens du voyage sont confrontées à des obstacles pour l'accès à l'emploi en raison de l'instabilité du logement. Concernant, les réfugiés de Syrie, d'Ukraine et de Moldavie, qui font également partie de la population rom, on observe qu'ils rencontrent des difficultés particulières pour accéder simplement à un emploi stable.

Le NRSF 2022-2030 présente cinq actions liées à l'emploi visant à stimuler l'inclusion des Roms sur le marché du travail. Ces politiques s'appuient sur les efforts antérieurs et intègrent des initiatives soutenues par le Fonds social européen+ (FSE+) qui mettent l'accent sur la formation linguistique, les compétences professionnelles et des parcours professionnels clairs adaptés aux besoins de la communauté rom.

L'utilisation des appels du FSE+ pour l'activation et la sensibilisation (18), la promotion de l'intégration socio-économique des Roms et des Gens du voyage (19), l'accompagnement des Roms sur le marché de l'emploi (20), l'emploi de délégués roms pour faciliter l'approche des Roms (21), et l'initiative "Les Roms au travail" (22), ont permis d'obtenir des ressources financières pour leur exécution. La plupart de ces activités sont menées par l'ONG Foyer vzw en collaboration avec diverses organisations professionnelles, ce qui témoigne d'un effort coordonné pour améliorer les possibilités d'emploi pour les communautés rom et dom. Ces initiatives apportent un soutien crucial dans l'accès à la formation linguistique et professionnelle. De plus, elles offrent une assistance administrative et facilitent le placement. Selon les informations de Foyer, 60 personnes bénéficient d'un soutien chaque année. En 2020-2023, 122 personnes ont participé, dont 38 % ont trouvé un emploi régulier (soit un taux de réussite de 38 %).²⁸

²⁷ CAW Antwerpen. Roma team, <https://www.caw.be/locaties/roma-coaches/>

²⁸ *Projet Roma & Work*, 2025, <https://www.foyer.be/project-romawork/>.

Si les politiques d'emploi du NRSF ont donné des résultats positifs, notamment en améliorant l'intégration et en élargissant les opportunités,²⁹ le paysage général de l'emploi des Roms reste complexe. Le marché du travail offre diverses opportunités dans un contexte de pénurie, mais des problèmes persistants tels que les barrières linguistiques, le faible niveau de qualification et les difficultés à verser les cotisations de sécurité sociale (les paiements dépendant de l'assuré et de l'employeur) pour les travailleurs indépendants peu qualifiés continuent d'entraver leur intégration professionnelle à long terme. En outre, si les Roms de la deuxième génération rencontrent moins d'obstacles à l'emploi, les réfugiés roms nouvellement arrivés et les communautés de gens du voyage restent très désavantagés, ce qui souligne la nécessité d'interventions durables et ciblées pour garantir un accès équitable aux secteurs numériques émergents et à d'autres secteurs professionnels.

2.4. Santé

Le système de santé belge est bien développé, garantissant des soins médicaux urgents même à ceux qui n'ont pas d'assurance ou de papiers. Les barrières linguistiques sont un problème courant dans le domaine des soins de santé, traité depuis plus de 15 ans par des médiateurs interculturels qui comblent les lacunes en matière de communication. Des organisations telles que Medimigrant vzw fournissent une aide juridique aux personnes qui luttent pour accéder aux soins de santé, les Roms constituant un nombre important de leurs bénéficiaires. Le Service fédéral de la santé publique emploie plus de 50 médiateurs interculturels qui effectuent plus de 110 000 interventions par an dans plus de 20 langues, dont le romani. L'asbl le Foyer vzw contribue également à ce réseau en employant des médiateurs aux compétences linguistiques diverses, dont un médiateur rom, afin d'améliorer l'accès aux soins de santé pour les communautés rom et dom.

L'action 23 du NRSF "Soutien aux agents de santé communautaires"³⁰, est une initiative bien établie et permanente, qui s'inscrit dans la continuité des périodes précédentes avec le soutien des fonds locaux et structurels. Les médiateurs interculturels, qui jouent un rôle clé dans cette action, opèrent dans le cadre d'un réseau informel soutenu par le ministère de la santé. Le ministère organise régulièrement des réunions et des séances de formation à l'intention de ces médiateurs, afin de garantir leur efficacité dans la résolution des problèmes de communication et la promotion de l'inclusion.

Bien que le secteur des soins de santé en Belgique offre des services étendus, des lacunes importantes subsistent dans la sensibilisation de la communauté rom aux soins préventifs, aux mariages précoces, à la santé sexuelle et reproductive, à la santé mentale et aux services de plannings familiaux. Des sujets tels que les questions LGBT+ restent tabous, ce qui limite l'accès aux soins de santé pour certains groupes. Si les services médicaux disponibles sont de qualité une fois sollicités, les Roms ont souvent tendance à éviter les démarches préventives en raison d'un manque de sensibilisation ou de confiance. Pour améliorer cette situation, des campagnes de sensibilisation ciblées, culturellement adaptées et menées en collaboration avec les acteurs communautaires, apparaissent essentielles afin de garantir un accès équitable aux soins pour tous.

2.5. Logement, services essentiels et justice environnementale

La question du logement est cruciale en Belgique, en particulier pour les familles roms sans abri. On note que des politiques inadéquates ont été mises en place au cours de la dernière décennie. Les familles roms nouvellement arrivées qui connaissent des difficultés économiques sont également exposées au risque d'exclusion à long terme en matière de logement, et vivent souvent dans des camps de fortune ou dans la rue, bien que ces dernières représentent moins de 1 % de la population rom totale.

Pour résoudre ce problème, le CNRS indique que des investissements ont été réalisés dans des projets de logement d'abord (Action 27) en Wallonie, soutenus par un décret de 2019³¹: les informations sur les résultats de ces actions ne sont pas disponibles. Cependant, la concentration la plus importante de personnes dans le

²⁹ Foyer. *Roma at Work*, 2024, <https://www.vgc.be/subsidies-en-dienstverlening/stedelijk-beleid/roma-werking>.

³⁰ *Vers Une Belgique En Bonne Santé*, 2024, <https://www.belgiqueenbonnesante.be/fr/donnees-phares-dans-les-soins-de-sante/soins-en-sante-mentale/qualite-et-innovation/mediation-interculturelle>.

³¹ *Arrêté Du Gouvernement Wallon Insérant Des Dispositions Relatives à l'aide Aux Gens Du Voyage Dans Le Code Réglementaire Wallon de l'Action Sociale et de La Santé*, 2019, <https://wallex.wallonie.be/eli/arrete/2019/07/18/2019204642>

besoin reste dans la région de Bruxelles. Les actions (initiatives) liées aux projets de logement devraient être prises **au niveau local** en utilisant les ressources fournies par les communes.

De nombreux gens du voyage vivent dans des caravanes, qui sont reconnues comme des logements, mais ces dernières sont confrontées à des difficultés dues au fait que les communes ne fournissent pas d'emplacements adéquats pour les caravanes. Souvent, les gens du voyage ne peuvent rester que temporairement et, bien que des ressources financières soient disponibles pour des sites permanents, les communes hésitent à investir en raison de la résistance locale. Les actions passées de la police ont intensifié les perceptions négatives des gens du voyage.

Le NRSF manque d'une stratégie claire pour répondre aux besoins de la communauté des gens du voyage en matière de logement. Les actions du NRSF ne sont pas mises en œuvre de manière complète et coordonnée. Jusqu'à présent, seule la liste des sites de haltes temporaires (action 31) a été soutenue et est en cours de mise en œuvre.

2.6. Protection sociale

La Belgique dispose d'un système de protection sociale complet qui permet aux résidents d'accéder aux mesures sociales essentielles, notamment le revenu minimum garanti, l'aide au marché du travail et les services de soins de santé de base. Les personnes qui ont travaillé pendant un certain temps peuvent également bénéficier d'une aide au chômage.

Si les communautés roms et dom ont officiellement un accès égal à ces droits, nombre d'entre elles éprouvent encore des difficultés à naviguer dans le système et à obtenir l'aide à laquelle elles ont droit. Des obstacles tels que la complexité de la bureaucratie, le manque de sensibilisation et l'exclusion sociale empêchent souvent un accès efficace. Des organisations telles que le Foyer vzw, CAW et Inburgering en Integratie sont essentielles pour aider ces communautés à s'intégrer et à accéder aux services sociaux. Toutefois, il reste nécessaire d'élargir la portée de l'aide afin de garantir une inclusion et une accessibilité totale.

Le NRSF présente plusieurs actions visant à améliorer l'accès à la protection sociale et à faciliter l'intégration des Roms. Les principaux engagements sont les suivants :

- Action 7 : Améliorer l'intégration des Roms dans la société belge.
- Action 12 : Soutenir les structures responsables de la mise en œuvre des mesures d'intégration des Roms.
- Action 13 : étendre le soutien financier à Foyer vzw, une organisation clé qui aide les communautés roms.
- Action 15 : Contribuer au fonctionnement opérationnel de Foyer asbl.

Ces actions visent à renforcer le travail des structures d'aide existantes et à garantir l'aide aux Roms et aux personnes handicapées par le Foyer vzw.

Les communautés Dom peuvent pleinement accéder à leurs droits dans le cadre du système de protection sociale belge également.

Le système de protection sociale en Belgique garantit l'accès aux mesures sociales pour tous les citoyens et résidents, y compris les communautés Roms et Dom. Les actions décrites dans le NRSF sont principalement liées aux activités régulières des organisations qui fournissent depuis longtemps un soutien dans ce domaine. Toutefois, si le soutien financier au Foyer vzw et à d'autres institutions se poursuit, il n'y a guère de preuves d'initiatives nouvelles ou élargies au-delà de celles qui étaient déjà en place.

Si le NRSF reconnaît l'importance de faciliter l'accès aux droits pour les communautés roms, son impact reste limité. Le cadre renforce principalement les structures existantes plutôt que d'introduire des solutions nouvelles et innovantes pour s'attaquer aux obstacles persistants.

Pour améliorer l'efficacité de ces mesures, il est nécessaire de mener une action proactive de sensibilisation, de simplifier les procédures administratives et d'investir davantage dans des programmes de soutien personnalisé qui répondent directement aux défis particuliers auxquels sont confrontées les communautés roms et dom.

2.7. Les services sociaux

En Belgique, tous les citoyens, y compris les Roms titulaires d'un permis de séjour, ont un accès garanti aux services sociaux. Les personnes sans statut légal peuvent accéder à certains droits fondamentaux, tels que l'éducation et les soins de santé urgents, cependant ils restent confrontés à d'importantes difficultés pour obtenir un logement stable. Malgré l'existence de mesures de protection sociale, les Roms et les gens du voyage se heurtent souvent à des obstacles bureaucratiques, à un manque de connaissance de leurs droits et à des difficultés pour s'orienter dans le système. Cela met en évidence le besoin permanent d'un soutien ciblé pour garantir l'égalité d'accès aux services sociaux pour ces communautés.

Le NRSF comprend des actions spécifiques visant à faciliter l'accès des Roms aux services sociaux. Les actions 7, 12, 13 et 15 (mentionnées plus haut dans la section 2.6) se concentrent sur l'amélioration de l'intégration des Roms, le soutien aux structures clés qui fournissent une assistance sociale et la prolongation du soutien financier aux organisations telles que CAW, le Foyer vzw et le Centre de Médiation des Gens du Voyage et Roms. Ces organisations jouent un rôle crucial en aidant les communautés roms à accéder aux services sociaux, principalement par le biais d'efforts de médiation.

En plus des services sociaux traditionnels, des initiatives spécialisées pour les Roms ont été introduites à 1000 Bruxelles et à Anderlecht. Elles sont coordonnées par le Service public fédéral d'intégration sociale (SPP SI/POD MI) par l'intermédiaire du Centre public d'action sociale (CPAS), qui apporte un soutien aux familles ayant peu ou pas de revenus. À Anderlecht, ils se concentrent sur les sans-abri et les problèmes rencontrés par les gens du voyage, tandis qu'à Bruxelles, leur principal groupe cible est celui des Roms.

Le travail des médiateurs roms par le biais d'organisations telles que le Foyer vzw, CAW et le Centre de Médiation des Gens du Voyage et Roms a permis d'améliorer l'accès aux services sociaux. Les services spécialisés pour les Roms à Bruxelles et à Anderlecht, bien qu'ils ne fassent pas partie du NRSF, **fournissent une assistance ciblée et pourraient servir de modèles pour l'expansion dans d'autres régions.**

Bien que la Belgique dispose d'un système de protection sociale solide et d'organisations clés facilitant l'inclusion des Roms, la mise en œuvre des engagements du NRSF reste incomplète. Le manque d'évaluation et d'intégration des services spécialisés pour les Roms dans les stratégies nationales représente une lacune dans l'efficacité des politiques. Le renforcement de la collecte de données, la pérennisation des initiatives réussies et la résolution des problèmes de logement restent des domaines critiques à améliorer.

2.8. Protection de l'enfance

La protection de l'enfance reste une question cruciale et négligée dans le cadre politique belge pour l'inclusion des Roms. Alors que des organisations telles que le Foyer vzw, CAW Antwerp et le Centre de médiation pour les gens du voyage et les Roms, travaillent à soutenir le bien-être des enfants roms - principalement par le biais de la médiation entre les écoles et les parents - pourtant, il n'y a pas de reconnaissance explicite des préoccupations en matière de protection de l'enfance dans le NRSF.

Les familles roms sans abri, notamment celles qui ont des enfants et qui vivent dans des abris de fortune ou dans la rue, constituent un groupe particulièrement vulnérable. L'absence de mesures ciblées de protection de l'enfance pour les mineurs roms suscite des inquiétudes quant à leur sécurité, leur bien-être et leur accès aux services essentiels.

En outre, le fait de ne pas s'attaquer à la discrimination institutionnelle exacerbe la marginalisation des enfants roms, qui ne bénéficient pas du même niveau de protection que les enfants non roms.

Le rôle des services de protection de l'enfance dans la sauvegarde des enfants roms n'est pas défini dans le NRSF, ce qui laisse une lacune critique dans la stratégie. Cette omission signifie que des questions telles que l'intervention en cas de négligence, d'abus ou de sans-abrisme ne sont pas abordées dans la stratégie nationale.

Cependant, des rapports et des témoignages d'activistes roms font état d'une discrimination institutionnelle dans les services de protection de l'enfance. Souvent, les autorités n'interviennent pas lorsque des enfants roms sont sans abri, mendient ou vivent dans des conditions dangereuses, alors que des situations similaires

impliquant des enfants non-roms entraînent généralement une action rapide des services de protection de l'enfance.

Le précédent rapport de l'ICR2 a critiqué l'application insuffisante par la Belgique des politiques de protection de l'enfance et a souligné que la négligence des droits des enfants roms constitue une forme de racisme institutionnel. Le rapport soulignait que les services de protection de l'enfance ne répondent pas aux besoins des enfants roms avec la même urgence que ceux des enfants non-roms,³² une question qui n'est toujours pas abordée dans le CNRS et ses plans d'action.

L'exclusion de la protection de l'enfance du NRSF représente une grave omission dans la stratégie belge d'inclusion des Roms. Malgré l'existence de programmes de médiation, il n'y a pas d'approche structurée pour assurer la sécurité et le bien-être des enfants roms, en particulier ceux qui sont sans abri ou vivent dans des conditions précaires. Pour combler cette lacune, il est urgent de modifier les politiques, notamment par les moyens suivants :

- La reconnaissance explicite de la protection de l'enfance comme une priorité dans les stratégies d'inclusion des Roms ;
- l'application égale des normes de protection de l'enfance pour les enfants roms et non-roms ;
- l'intervention systématique des services de protection de l'enfance dans les cas de négligence, de sans-abrisme et de mendicité forcée des enfants roms ;
- et une plus grande responsabilité pour garantir que la Belgique respecte les engagements internationaux en matière de protection de l'enfance pour tous les enfants, y compris les mineurs roms.

2.9. Promouvoir les arts, la culture et l'histoire des Roms (sensibilisation)

La reconnaissance de l'art, de la culture et de l'histoire des Roms est essentielle pour favoriser l'inclusion sociale, lutter contre la discrimination et préserver le patrimoine rom. Cependant, en Belgique, il n'existe pas de cadre politique structuré pour reconnaître l'Holocauste des Roms ou assurer une représentation adéquate de l'histoire des Roms³³ dans le matériel éducatif. La persécution historique des Roms, en particulier sous le régime nazi, reste largement méconnue, ce qui contribue à la marginalisation et à l'effacement historique de la communauté.

L'éducation joue un rôle crucial dans la formation de la compréhension du public, mais l'histoire des Roms est absente des livres d'histoire, et il n'existe aucune initiative majeure pour promouvoir la sensibilisation aux contributions des Roms à la société belge et européenne. Combler cette lacune nécessite un engagement institutionnel en faveur de la reconnaissance historique, de la valorisation culturelle et de l'intégration de ces enjeux dans les politiques éducatives.

Le NRSF ne reflète pas de manière adéquate l'importance de l'histoire, de la culture ou du patrimoine des Roms. Bien que l'action 2 mentionne un projet visant à promouvoir des figures roms inspirantes, cette initiative n'est pas nouvelle, puisqu'elle avait déjà été mise en œuvre lors du précédent cadre stratégique. Aucun engagement supplémentaire n'a été pris pour renforcer ou élargir cette démarche.

Dans la pratique, aucun effort systématique n'a été fait en Belgique pour intégrer l'histoire des Roms dans l'éducation ou les commémorations publiques. Contrairement à d'autres groupes marginalisés dont l'histoire est reconnue par des mémoriaux et des journées officielles de commémoration, l'Holocauste des Roms reste largement méconnu dans le discours national.

L'histoire des Roms ne figure pas dans les programmes scolaires. Il n'y a pas de commémoration officielle de l'Holocauste des Roms. Les campagnes de sensibilisation du public à la culture et aux contributions des Roms sont minimales, voire inexistantes. Bien que certaines organisations indépendantes et certains activistes roms

³² *La dernière forme acceptée de racisme est contre les Roms, 5 février 2022,*
https://www.standaard.be/cnt/dmf20220204_95677938.

³³ Spielhaus, A. *The Representation of Roma in European Curricula and Textbooks. Rapport analytique,*
<https://repository.gei.de/items/dfeab91b-0ba4-42e8-880c-3133aaf19484>.

aient plaidé en faveur de la reconnaissance, ces efforts ne se sont pas traduits par une action gouvernementale formelle ou des programmes structurés.

3. FOCUS SUR LES PRINCIPAUX PROBLÈMES AFFECTANT LES ROMS

3.1. L'accès aux services publics pour les Roms en mobilité dans l'UE et la population non sédentaire

Lorsque l'on parle de la population rom et non sédentaire mobile dans l'UE, il est essentiel de faire la distinction entre deux groupes spécifiques :³⁴

- Roms d'Europe de l'Est : Estimés à 30 000 en Flandre et à Bruxelles depuis 2014.³⁵ Ces Roms, originaires de Roumanie, de Bulgarie et de Slovaquie, se sont installés en Belgique en raison du racisme, de la discrimination et des difficultés économiques dans leur pays d'origine. Parmi eux, environ 400 vivent dans des conditions précaires,³⁶ souvent en squattant des bâtiments abandonnés ou en formant de petits bidonvilles. Ces groupes marginalisés sont confrontés à une grave exclusion sociale, manquent de compétences professionnelles et ont du mal à accéder au logement et aux services essentiels. Leur visibilité dans les zones urbaines — notamment en raison de la mendicité — a contribué à entretenir une perception négative des Roms dans l'opinion publique.
- Gens du voyage roms belges : Estimé entre 7 000³⁷ et 10 000³⁸, ce groupe se compose de Gens du voyage belges locaux qui résident dans toutes les régions de Belgique. En raison d'une grave pénurie d'emplacements permanents pour les caravanes, ils sont contraints de se déplacer fréquemment³⁹ souvent en raison de mesures policières, ce qui entraîne la perte de l'accès aux prestations sociales, aux soins de santé et à l'éducation lorsqu'ils quittent une municipalité.

Pour les deux groupes, l'accès aux droits essentiels est étroitement lié au statut de "résident". Les prestations sociales, les soins de santé et l'éducation requièrent tous une adresse permanente enregistrée, que de nombreux Roms n'ont pas en raison de l'instabilité de leur logement. Par exemple, les prestations sociales dépendent souvent de l'enregistrement municipal, et ceux qui n'ont pas d'adresse permanente sont exclus des services, à l'exception des soins médicaux urgents ; les enfants roms ont du mal à s'inscrire dans les écoles, car ils n'ont pas de preuve de résidence, tandis que les familles sans adresse enregistrée se voient également souvent refuser les services de soins de santé préventifs. Ce cadre administratif restrictif affecte de manière disproportionnée les Roms et les Gens du voyage, perpétuant ainsi les cycles de pauvreté et d'exclusion. Lorsque les Gens du voyage ne peuvent pas résider plus de deux semaines dans différents endroits de la périphérie de la ville, ils doivent déménager après que la police leur a demandé de partir⁴⁰.

Pour relever ces défis, le plan d'action du NRSF⁴¹ prévoit huit mesures. Cependant, seules trois actions ont été activement mises en œuvre : Accès aux services essentiels (Action 24) ; Financement des médiateurs travaillant dans le domaine de l'accès au logement (Action 30) ; et Faciliter l'accès à une adresse de référence (Action 32).

Ces actions sont principalement menées par des organisations de la société civile (OSC) telles que le Centre de Médiation des Gens du Voyage et des Roms, le Foyer vzw, et l'association DIOGENES, dont le travail régulier s'aligne sur ces mesures.

³⁴ ECRI. *Rapport sur la Belgique*, 2020, <https://rm.coe.int/ecri-sixth-report-on-belgium-/16809ce9f0>

³⁵ Geurts, K. *Roma in beweging*. Bruxelles : Foyer vzw, 2014.

³⁶ Soare, T. *Housing Quality and Homelessness among People who Beg*, 2024, <https://www.tandfonline.com/doi/full/10.1080/02673037.2024.2347310>.

³⁷ Ibidem

³⁸ Reedsma, M. *Rondtrekkende woonwagenbewoners*, 2020, https://hiva.kuleuven.be/nl/nieuws/docs/Rondtrekkende_woonwagenbewoners_Rapport_ZL730757.pdf.

³⁹ Geurts, K. *Les Gens Du Voyage à Bruxelles et La Pénurie d'emplacements*. Bruxelles : Foyer vzw, 2015

⁴⁰ Ibidem

⁴¹ *Stratégie nationale d'intégration des Roms 2020-2030*, https://www.mi-is.be/sites/default/files/documents/2020-2030_-_de_nationale_strategie_voor_de_integratie_van_roma_-_be.pdf

Les quatre autres actions, qui se concentrent sur la création de terrains pour caravanes et de solutions de logement, dépendent fortement des autorités locales pour leur mise en œuvre. Ces mesures impliquent :

- Fournir des logements temporaires pour les Gens du voyage ;
- Investir dans des initiatives de "Logement d'abord" ;
- et soutenir les communes dans l'accueil et l'intégration des Gens du voyage roms.

Toutefois, ces actions ont été largement reprises du précédent plan d'action du NRSF,⁴² où elles n'avaient été que partiellement mises en œuvre. Leur succès dépend maintenant de la volonté politique aux niveaux régional et communal, qui n'a pas été constante.

La participation des Roms à la mise en œuvre des politiques reste limitée. Les Roms ne sont officiellement inclus que dans trois mesures : Les délégués roms (Action 21), le FSE pour les Roms au travail (Action 22) et les médiateurs pour l'accès au logement (Action 30). En général, aux différents niveaux régionaux et communales, les processus de consultation sont définis par des représentants de structures professionnelles ou représentatives pour l'élaboration et la mise en œuvre de plans de lutte contre la discrimination. En raison de l'absence d'une société civile rom bien organisée en Belgique, bon nombre de ces processus de consultation n'incluent pas les Roms.

Dans ces rôles, les Roms sont employés comme médiateurs au sein des organisations de la société civile, aidant leurs communautés à naviguer entre les services et les barrières administratives. Toutefois, leur participation reste limitée à la fourniture de services plutôt qu'à l'élaboration de politiques ou à la planification stratégique.

Les processus de consultation avec les communautés roms se limitent en grande partie au partage d'informations, au lieu de leur offrir un véritable rôle dans la conception, la planification et l'élaboration de politiques qui ont un impact direct sur leurs besoins. En revanche, les structures représentatives juives et les organisations de la diaspora africaine sont activement invitées à participer aux discussions sur les questions touchant leurs communautés, ainsi qu'à l'élaboration de projets ciblés. Cette disparité signifie que les perspectives et les expériences vécues par les Roms restent largement exclues de la formulation et de la mise en œuvre des initiatives du NRSF, ce qui nuit à leur efficacité et à leur pertinence.

Plusieurs obstacles continuent d'entraver les progrès dans la mise en œuvre des mesures de logement et d'inclusion sociale pour les Roms et les Gens du voyage.

- Défis politiques : le climat politique en Flandre, dominé par le parti nationaliste, a conduit à une position restrictive concernant les droits au logement des Roms. Les flux de financement des services d'aide aux Roms et aux Gens du voyage ont été interrompus, ce qui a affaibli la capacité des organisations travaillant dans ce domaine. L'amendement de 2021 au décret sur l'intégration a supprimé les "résidents de caravanes" en tant que groupe cible spécifique, effaçant de fait l'attention politique et le soutien professionnel pour le secteur.⁴³
- Des progrès politiques limités : de nombreuses mesures liées au logement n'ont été que partiellement mises en œuvre dans le cadre du précédent plan d'action du NRSF et restent au point mort. La formation en cours de nouveaux gouvernements régionaux et fédéraux crée une incertitude supplémentaire quant à l'avenir des mesures de logement et d'inclusion sociale pour les Roms.
- Persistance des problèmes de logement : alors que certains projets de " Logement d'abord "⁴⁴ ont aidé avec succès les familles à s'intégrer dans la société, l'afflux de nouveaux (et non de nombreux) migrants roms dans des conditions précaires se poursuit, ce qui signifie que l'instabilité du logement reste un problème. Les organisations de la société civile continuent de fournir des services de médiation essentiels, aidant les Roms et les Gens du voyage à franchir les barrières administratives

⁴² ⁴²Stratégie nationale d'intégration des Roms 2012-2020, https://www.mis.be/sites/default/files/documents/nationale_strategie_voor_de_integratie_van_de_roma.pdf

⁴³ Jansens, K. *Woonwagengewoners Vinden Moeilijk Aansluiting Bij Samenleving*, 2019, <https://www.mo.be/interview/woonwagengewoners-geschrap-uit-Vlaams-integratiebeleid>

⁴⁴ Geurts, K. *Accroches pour Travailler avec les Roms*, 2024, <https://www.foyer.be/wp-content/uploads/2024/09/Accroches-pour-Travailler-avec-les-Roms.pdf>

et à accéder aux services de base.

L'efficacité des politiques de logement et d'inclusion sociale du NRSF est menacée par un manque de volonté politique soutenue, de financement et d'engagement institutionnel. Sans l'implication active des autorités régionales et locales, un rôle formalisé pour les Roms dans la prise de décision, et le rétablissement du financement des initiatives de logement, les barrières structurelles auxquelles sont confrontés les Roms et les Gens du voyage persisteront, aggravant encore leur marginalisation et leur exclusion sociale. Les progrès significatifs en matière d'intégration des Roms et des Gens du voyage en Belgique resteront stagnants tant que des engagements politiques clairs et une responsabilité institutionnelle ne seront pas fermement établis.

3.2. Manque de sites d'accueil appropriés

Les difficultés de logement rencontrées par les Gens du voyage dans la région de Bruxelles et en Flandre reflètent un écart de longue date entre la politique et la pratique. Bien que le droit de vivre en caravane soit reconnu, le cadre politique actuel pour le logement des Gens du voyage n'a pas été mis en œuvre.

Les sites de "haltes résidentielles" ne répondent pas à leurs besoins spécifiques. En vertu de l'article 8 de la Convention européenne des droits de l'homme,⁴⁵ les caravaniers ont un droit unique au logement, qui comprend deux éléments clés : vivre dans une caravane et préserver la cohésion familiale. Ce droit impose aux États une obligation positive de faciliter leur mode de vie. Un principe, qui est de plus réaffirmé par divers cadres de droits de l'homme.⁴⁶

Les systèmes de logement bruxellois et flamand ne prévoient pas d'emplacements pour les caravanes résidentielles et ne répondent pas à la demande d'emplacements légaux. La pénurie de terrains de caravanes porte atteinte aux droits sociaux des Gens du voyage, notamment à l'accès à l'éducation, aux soins de santé et à l'emploi. Les groupes vulnérables, tels que les enfants, sont touchés de manière disproportionnée. La Belgique a fait l'objet de critiques de la part de la Charte sociale européenne et des Nations unies pour son incapacité à fournir suffisamment de sites résidentiels.

La Belgique est confrontée à un défi de taille en matière d'accueil de la population des Gens du voyage, notamment en ce qui concerne la disponibilité et l'adéquation des terrains de caravaning. Les estimations actuelles révèlent une pénurie de ces sites, qui sont inégalement répartis dans le pays. La région flamande ne dispose que de quatre emplacements de caravanes, tandis que Bruxelles en compte huit, la plupart appartenant à des propriétaires privés. La Wallonie en compte huit autres quant à elle. Il s'agit d'installations à la fois privées et communales qui ne sont utilisées que temporairement.

Le nombre de Gens du voyage en Belgique est estimé à 10 000.⁴⁷

Des rapports d'ONG⁴⁸ indiquent que dans la seule région de Bruxelles, environ 200 familles résident dans des caravanes, mais seulement 60 ont accès à un terrain de caravane désigné. La situation en Flandre est tout aussi désastreuse, près de la moitié des Gens du voyage⁴⁹ n'étant pas en mesure d'obtenir un emplacement stable pour leur caravane. Nombre d'entre eux sont contraints de vivre à la périphérie des villes, se déplaçant d'un endroit à l'autre en raison du manque de sites permanents ou de transit. Cette existence précaire souligne la nécessité urgente de construire de nouvelles installations pour les caravanes, à la fois de transit et résidentielles, afin de répondre aux besoins croissants de la communauté.

En 2010, la Fédération internationale des droits de l'homme a déposé une plainte auprès du Comité européen des droits sociaux (CEDS), dénonçant le non-respect par la Belgique de la Charte sociale européenne. Cette plainte mettait en lumière l'insuffisance d'emplacements adaptés pour les caravanes, une législation

⁴⁵ Convention européenne des droits de l'homme, article 8, <https://Fra.Europa.Eu/En/Law-Reference/European-Convention-Human-Rights-Article-8-0>

⁴⁶ Si une personne vit dans une caravane, l'État doit respecter et protéger son droit à un logement tout en veillant à ce que toute mesure réglementaire affectant sa situation de vie soit équitable et justifiée. Article 8 de la CEDH.

⁴⁷ ⁴⁷Reidsma, M. *Rondtrekkende*, 2020, https://hiva.kuleuven.be/nl/nieuws/docs/Rondtrekkende_woonwagenbewoners_Rapport_ZL730757.pdf

⁴⁸ Geurt, K. *Les gens du voyage à Bruxelles et la pénurie d'emplacements*. (2015 ed.). Foyer vzw.

⁴⁹ Ibidem.

d'urbanisme inappropriée, ainsi que des expulsions illégales ciblant les gens du voyage roms. Par conséquent, la Belgique a été jugée pour violation des normes en matière de droits de l'homme.⁵⁰

Depuis lors, la Belgique a entrepris plusieurs changements et a assuré des ressources financières pour la création d'aires d'accueil pour les caravanes. Malheureusement, les progrès dans l'amélioration des droits au logement pour les Gens du voyage se sont limités à fournir une adresse de référence. Le manque d'aires d'accueil reste un problème central. Même les subventions existantes⁵¹ pour la création d'aires d'accueil sont inutilisées - très peu de communes ont fait usage de cette opportunité de financement. Les derniers exemples datent de 2015.

Ces progrès restent donc insuffisants et irréguliers. Par exemple, un terrain de caravanes rénové a été ouvert en 2011 mais a été fermé un an plus tard en raison de dommages prétendument causés par des familles des Gens du voyage. De même, alors que les autorités régionales ont alloué des fonds pour de nouveaux sites de caravanes, aucune commune n'a pris cette initiative. Une exception notable a été l'ouverture d'un site à Haren par Bruxelles, mais cette installation a fonctionné pendant moins de trois ans (2012-2015), et aucun nouveau site de halte n'a été créé depuis. L'indifférence politique est un facteur majeur ; la communauté des Roms et des Gens du voyage n'a pas d'influence électorale significative, ce qui conduit les autorités à donner la priorité aux préférences de la majorité non rom qui ne souhaite pas vivre à proximité des Roms.⁵² Dans de nombreux cas, cela s'est traduit par l'expulsion de familles roms (sur la base de problèmes familiaux au sein de la communauté) sans justification légale, et en permettant à d'autres groupes d'occuper leurs espaces.⁵³

En 2012, un amendement au Code du logement de Bruxelles a marqué une avancée significative en reconnaissant l'habitat mobile comme une forme légitime de logement. Cet amendement a élargi la définition du logement décent pour y inclure les caravanes et a introduit des normes de qualité adaptées aux besoins spécifiques des gens du voyage. Toutefois, ces avancées juridiques ne se sont pas encore traduites par une augmentation substantielle du nombre d'emplacements disponibles pour les caravanes.

Jusqu'à récemment (2024)⁵⁴ les communes pouvaient demander au gouvernement flamand des subventions pour réaliser ou entretenir des aires résidentielles, des aires de transit ou des aires de repos. A savoir que les aires résidentielles sont destinées au séjour permanent d'une caravane. Les personnes peuvent séjourner dans une aire de transit pour une durée maximale de trois semaines moyennant une redevance. Les aires de repos sont des aires dont les plans de zonage ne mentionnent pas le logement, mais qui fonctionnent comme des solutions d'urgence. Comme les gouvernements locaux n'utilisent pas le système de subvention, celui-ci a été supprimé.

L'un des principaux obstacles au développement des terrains pour caravanes (y compris les équipements tels que l'eau, l'électricité, les déchets solides et les systèmes d'égouts) est l'absence de lignes directrices spécifiques en matière d'urbanisme adaptées aux besoins des gens du voyage. Les réglementations existantes en matière d'utilisation du sol et de construction sont conçues pour des modèles de logement conventionnels, ce qui crée des obstacles structurels à l'habitat en caravane. Bien que le plan régional d'affectation des sols (PRAS) de Bruxelles désigne certaines zones, telles que les zones résidentielles, les zones à usage mixte ou les zones de services publics, comme pouvant convenir à l'installation de caravanes, ces zones ne sont pas explicitement réservées ou garanties à cette fin. En outre, le plan régional de développement (PRD) ne prévoit pas de dispositions pour les logements spécifiques aux Gens du voyage.

⁵⁰ N° 62/2010 Fédération Internationale des Droits de l'Homme (FIDH) c. Belgique, Comité européen des Droits sociaux, 2010.

⁵¹ Arrêté du Gouvernement flamand relatif à la subvention de l'acquisition, de l'aménagement, de la rénovation et de l'extension de terrains pour caravanes. 2015, <https://woonwagenbewoners.be/wp-content/uploads/2022/02/Besluit-van-de-Vlaamse-Regering-houdende-de-subsidiëring-van-de-verwerving-de-inrichting-de-renovatie-en-de-uitbreiding-van-terreinen-voor-woonwag.pdf>

⁵² FRA. *Les Roms et les Gens du voyage dans six pays - Enquête sur les Roms et les Gens du voyage*, 2020, <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/EN/TXT/PDF/?uri=CELEX:52024DC0422>.

⁵³ *La Ville de Bruxelles Donne Un Terrain Aux Forains, 'et Nous ?', Rétorquent Les Gens Du Voyage*, <https://www.dhnet.be/regions/bruxelles/2021/06/30/haren-la-ville-de-bruxelles-donne-un-terrain-aux-forains-et-nous-retorquent-les-gens-du-voyage-VSJEJ4UFDNBGLCAXTMZLKH4HXA/>.

⁵⁴ Corvers, S. *Dignified Existence of Caravan Dwellers*. Dewereld Morgen, 2024. <https://www.dewereldmorgen.be/artikel/2024/04/12/menswaardig-voortbestaan-van-woonwagenbewoners-in-het-gedrang-na-afschaffen-van-groepsbescherming/>.

Les communes disposent d'un large pouvoir discrétionnaire dans l'application des règles d'urbanisme et la délivrance des permis de construire. Nombre d'entre elles imposent des restrictions supplémentaires, invoquant des principes flous tels que la "bonne construction locale" pour refuser les permis de construire destinés aux caravanes. En conséquence, la majorité des familles roms à Bruxelles vivent sur des terrains tolérés, sans permis officiel, ce qui les rend particulièrement vulnérables aux expulsions.

La résistance des résidents locaux est un autre obstacle important. Le syndrome "Not In My Backyard"⁵⁵ - NIMBY - se manifeste fréquemment, les habitants organisant des manifestations ou des pétitions contre l'installation de sites de caravanes. Dans un cas notable, un bourgmestre a accompagné une manifestation de musique pour décourager les familles roms de s'installer.⁵⁶ Une couverture médiatique négative exacerbe encore l'opposition du public en perpétuant les stéréotypes sur la communauté des Gens du voyage.

Un autre événement qui a renforcé la perception négative de la majorité des Gens du voyage roms a été l'opération de police ciblée à grande échelle, avec 1 200 agents effectuant des descentes sur 19 sites où résidaient des Gens du voyage. Destinée⁵⁷ à "lutter contre le trafic de véhicules", l'opération a conduit à l'arrestation d'au moins 76 personnes, mais la communauté fait état d'un nombre plus élevé. Plus de 90 caravanes, 91 voitures et un million d'euros ont été confisqués, laissant de nombreuses familles sans abri et dépendantes de leurs proches pour se loger. Des allégations de traitement discriminatoire ont été soulevées, car des membres innocents de la communauté ont vu leurs biens saisis et leurs comptes bancaires gelés, certains sans justification légale appropriée ni enquête préalable. La communauté des Gens du voyage roms a mis en évidence de graves violations des droits, notamment le droit au logement, reconnu par la législation belge, ainsi que des préoccupations plus générales en matière de droits de l'homme. Les groupes vulnérables, tels que les enfants, les femmes enceintes et les personnes handicapées, ont été laissés pour compte sans abri adéquat, ce qui aggrave leur situation précaire. L'opération met en évidence des problèmes systémiques, tels que le manque de terrains de caravanes et le manque de soutien à l'éducation et au bien-être des Gens du voyage roms.⁵⁸

Le NRSF comporte peu d'actions visant à améliorer l'accès des Gens du voyage roms aux aires d'accueil. Le plan d'action prévoit les mesures suivantes :

Soutien aux municipalités qui accueillent les voyageurs roms (Action 25), Création de sites temporaires pour caravanes (Action 26), et Soutien financier pour la création d'une base de données de sites temporaires gratuits pour caravanes (Action 31, qui fait également partie du Plan d'action bruxellois contre le racisme).⁵⁹

Cette dernière initiative est mise en œuvre par Perspective Brussels et Citydev et est toujours en cours. Pour les autres actions, il n'y a pas d'informations sur les progrès réalisés à ce jour.

L'équipe d'UNIA travaille sur un document politique visant à créer une politique globale de sites d'arrêt⁶⁰ pour les résidents de maisons mobiles en Flandre pour la période 2025-2029, reconnaissant leur droit spécifique à vivre dans des maisons mobiles et dans des unités familiales. Elle met en évidence l'incapacité actuelle des politiques flamandes du logement à fournir des sites résidentiels légaux adéquats, soulignant la grave pénurie qui contraint de nombreuses personnes à vivre dans des conditions instables. Pour remédier à cette situation, la politique suggère de créer des options de logement public supplémentaires similaires aux programmes de location sociale et de supprimer les barrières juridiques et administratives qui entravent les initiatives privées visant à créer des sites de logement. Elle fonde en outre ses recommandations sur les cadres nationaux et internationaux des droits de l'homme - en citant les conventions européennes et les conventions sur les droits

⁵⁵ Jansens, K. Woonwagenbewoners Opnieuw Aan de Zijlijn, 2019, <https://sociaal.net/ opinie/ woonwagenbewoners-opnieuw-aan-de-zijlijn/>.

⁵⁶ De Standaard. *Debroux : Die Muziek Was Een Ludiek Middel*, https://www.standaard.be/cnt/dmf20140716_01180914

⁵⁷ Belgium's Police Raids on Romani Travellers Deemed Discriminatory by European Committee, 2023, <https://www.errc.org/press-releases/belgiums-police-raids-on-romani-travellers-deemed-discriminatory-by-european-committee>.

⁵⁸ Ibidem

⁵⁹ *Plan d'action contre le racisme de la Région bruxelloise*, https://equal.brussels/wp-content/uploads/2022/12/FR_Plan_Racisme_anysurfer.pdf

⁶⁰ Reusen, R. *Naar Een Woonbeleid Voor Woonwagenbewoners in Vlaanderen*, projet, 2024.

sociaux - et s'appuie sur les leçons tirées du changement de politique des Pays-Bas pour prévenir les expulsions forcées et garantir l'égalité de traitement des résidents de maisons mobiles.

Le manque d'emplacements adéquats pour les caravanes et l'insuffisance de la volonté politique ont entravé les progrès, ce qui risque de faire échouer ces actions. La mise en œuvre de ces mesures nécessite des efforts coordonnés et un engagement de tous les niveaux gouvernementaux, ce qui n'est malheureusement pas encore le cas. Un élément crucial de ce processus est l'inclusion des activistes et des membres de la communauté des Roms du voyage pour s'assurer que leurs voix sont entendues et que leurs besoins sont pris en compte.

Les problèmes de logement des Gens du voyage roms dans la région de Bruxelles et en Flandre soulignent l'incapacité persistante des politiques et des pratiques à respecter leur droit unique à vivre dans des caravanes tout en maintenant la cohésion familiale, comme le prévoient les cadres internationaux des droits de l'homme. Malgré la reconnaissance juridique et certains amendements politiques, la pénurie chronique de sites désignés pour les caravanes - aggravée par un urbanisme rigide, l'indifférence politique et la résistance locale - continue de marginaliser une communauté vulnérable. Ce manque de logements appropriés et sûrs compromet non seulement leur accès à des services essentiels tels que l'éducation et les soins de santé, mais perpétue également l'exclusion sociale et la discrimination, ce qui appelle à une réforme urgente et coordonnée qui intègre pleinement les voix et les besoins des Gens du voyage roms dans les futures stratégies de logement.

En conclusion, la résolution des problèmes chroniques de logement des Gens du voyage nécessite un effort coordonné de la part de toutes les parties prenantes :

- les gouvernements nationaux et régionaux doivent réformer les réglementations en matière d'urbanisme et rétablir des programmes de subvention dédiés et financés de manière adéquate pour créer des sites de caravanes permanents et transitoires, en veillant au respect des normes internationales en matière de droits de l'homme.
- les communes sont invitées à mettre en œuvre ces réformes de manière proactive, à surmonter les résistances locales en engageant un dialogue transparent avec les communautés, et à utiliser les ressources disponibles pour étendre les sites résidentiels légaux.
- les ONG et les groupes de défense locaux doivent intensifier leurs efforts pour amplifier les voix des Gens du voyage dans les processus de prise de décision, tandis que les résidents locaux doivent être encouragés à adopter des pratiques inclusives qui respectent les droits et les besoins de la communauté des Gens du voyage.

CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

Le NRSF 2030 belge combine à la fois des initiatives générales et des actions ciblées, offrant une feuille de route claire et réalisable, élaborée par le biais d'un dialogue interinstitutionnel aux niveaux fédéral et régional.

Du point de vue de la mise en œuvre, le cadre fait largement progresser les actions établies dans le plan précédent. Cependant, une part importante du plan d'action du NRSF est basée sur les activités en cours des principales organisations pro-Roms. Cette continuité soutient les efforts durables d'intégration des Roms, mais met également en évidence une lacune potentielle : la dépendance à l'égard d'un groupe limité de prestataires de services.

Le processus de consultation, crucial pour une mise en œuvre efficace, s'est principalement limité à la contribution de quelques organisations pro-Roms. Par exemple, le processus a principalement consisté à inviter des médiateurs roms sélectionnés à contribuer aux discussions lors des réunions de la plateforme nationale des Roms. Cette approche étroite a entraîné une participation directe minimale de la communauté rom au sens large, ce qui laisse supposer une lacune dans la stratégie de mise en œuvre du cadre.

Pour renforcer la mise en œuvre, le NRSF gagnerait à introduire des mécanismes garantissant une participation plus large et plus diversifiée des organisations de la société civile rom. De telles mesures permettraient non seulement d'enrichir le plan d'action de diverses perspectives, mais aussi de faciliter l'exécution plus efficace de ses initiatives en s'appuyant sur le réseau plus large des organisations de base.

RECOMMANDATIONS AUX AUTORITÉS NATIONALES

1. Le point de contact national belge pour les Roms (NRCP) devrait mettre en place un processus de consultation formel et régulier avec les représentants de la société civile rom.
2. Le PCRR devrait consacrer et utiliser des fonds spécifiques pour renforcer les organisations dirigées par des Roms par le biais de l'élaboration de politiques et de projets de collaboration.
3. Les autorités nationales devraient mettre en œuvre des mesures visant à garantir que les droits de l'enfant dans les communautés roms sont pleinement respectés et appliqués de manière uniforme. dans les communautés roms sont pleinement respectés et uniformément appliqués.
4. Les autorités nationales devraient mettre en place des actions pour la reconnaissance officielle de l'Holocauste des Roms en Belgique en établissant un groupe de travail conjoint comprenant des dirigeants de la communauté rom, des historiens et des décideurs politiques.
5. Les autorités nationales devraient concevoir et mettre en œuvre des politiques qui traitent spécifiquement du droit au logement pour la communauté des Gens du voyage roms.
6. Les autorités nationales doivent inclure des représentants de la communauté rom dans l'élaboration de politiques qui comprennent des objectifs clairs, des calendriers et l'allocation de ressources.
7. Les autorités nationales doivent aider les autorités régionales à lancer des projets pilotes dans des régions clés afin de tester et d'affiner les solutions de logement avant un déploiement à l'échelle nationale.
8. Créer des instruments financiers spécifiques. Les institutions nationales devraient allouer des ressources financières spécifiques pour soutenir la formation et le fonctionnement durable de la coalition nationale des Roms de Belgique.

RECOMMANDATIONS AUX INSTITUTIONS EUROPÉENNES

9. Suite au projet RCM actuel, les institutions européennes devraient soutenir l'établissement d'une coalition nationale de Roms pour préparer des rapports alternatifs sur la mise en œuvre du NRSF belge.

RECOMMANDATIONS À LA SOCIÉTÉ CIVILE

10. Les organisations de la société civile rom devraient utiliser activement les opportunités locales existantes et forger des alliances nationales pour influencer la conception, la mise en œuvre et le suivi des politiques. Organiser des réunions locales régulières pour discuter et aborder les problèmes de la communauté. Former un réseau national qui consolide les expériences locales et présente des recommandations unifiées aux décideurs politiques. Investir dans des plates-formes de formation et de partage des ressources pour renforcer les capacités des organisations de base

RECOMMANDATIONS AUX AUTRES PARTIES PRENANTES

11. D'autres acteurs de la société civile travaillant sur des questions intersectorielles devraient rechercher de manière proactive des partenariats avec les défenseurs de l'intégration des Roms afin de combiner les efforts et les ressources. Identifiez les intérêts qui se chevauchent et développez des projets communs ou des campagnes de plaidoyer.

RÉFÉRENCES

Liste des entretiens/consultations

- O. B., Conseil antiraciste, groupe de travail sur les Roms et les Gens du voyage, 15 janvier 2024
- F. M., organisation rom, 26 septembre 2024
- M. E., Organisation rom, 16 octobre 2024
- K. G., organisation pro-rom, écrivain, 17 décembre 2024
- R. R., UNIA, 22 décembre 2024
- M. W., NRCP, SPP IS/POD MI, 22 octobre 2024, 20 janvier 2025

Réunions de la Plateforme/Coalition sur les Roms : 05 juillet 2022 ; 21 octobre 2022 ; 07 avril 2023 ; 14 novembre 2023

Documents et rapports politiques clés

Plan d'action contre le racisme de la Région bruxelloise, s.d. https://equal.brussels/wp-content/uploads/2022/12/FR_Plan_Racisme_anysurfer.pdf.

Stratégie nationale belge pour l'intégration des Roms 2012-2020, consulté le 23 octobre 2022, n.d. <https://www.mi-is.be/nl/de-nationale-strategie-voor-de-integratie-vanroma?fbclid=IwAR1lqeQeUoQlrPPYBGWzCpsELX43t7rnqRhJfmvVjny6hHNOrcq9ouCvq8Y>.

Stratégie nationale belge pour l'intégration des Roms 2020-2030, consulté le 23 octobre 2022, n.d. <https://www.mi-is.be/nl/de-nationale-strategie-voor-de-integratie-vanroma?fbclid=IwAR1lqeQeUoQlrPPYBGWzCpsELX43t7rnqRhJfmvVjny6hHNOrcq9ouCvq8Y>.

La Belgique a signé la déclaration de Durban 2001, n.d. <https://equal.belgium.be/en/introduction/action-plans/action-plan-against-racism#:~:text=Belgium%20signed%20the%20Durban%20Declaration,National%20Action%20Plan%20against20Racism>.

Stratégie européenne pour l'intégration des Roms | POD Maatschappelijke Integratie. Consulté le 3 février 2025. <https://www.mi-is.be/nl/de-nationale-strategie-voor-de-integratie-vanroma?fbclid=IwAR1lqeQeUoQlrPPYBGWzCpsELX43t7rnqRhJfmvVjny6hHNOrcq9ouCvq8Y>.

FRA, Roma and Travellers in Six Countries - Roma and Travellers Survey, 23 septembre 2020, n.d. <https://fra.europa.eu/en/publication/2020/roma-travellers-survey>.

UNIA, Tweede Rapport over de Situatie van de Woonwagenbewoners in België Tengevolge van de Zogenaamde Politieoperatie " Strike " van 7 Mei 2019 [Unia, Second Report about the Situation of Travelers in Belgium as Result of the So-Called Police Operation Strike], (UNIA, n.d.), consulté le 10 octobre 2022, n.d. https://www.unia.be/files/Tweede_Rapport_Unia_over_situatie_woonwagenbewoners_volgend_op_operatie_S_TRIKE.pdf.

ANNEXE : LISTE DES PROBLÈMES ET CONDITIONS

Lutte contre l'antitsiganisme et la discrimination

Problèmes et conditions :	Importance :	Identifiés par la stratégie :	Mesures à prendre :	Cibles définies :	Détails de la mise en œuvre du NRSF en rapport avec le problème :
L'antitsiganisme n'est pas reconnu comme un problème spécifique dans les cadres politiques nationaux.	problème important	compris avec des limites	présent mais insuffisant	adéquat mais perfectible	Campagne ciblant les institutions publiques commémorant des dates importantes (y compris le 8 avril). Cette campagne était largement répandue parmi les institutions régionales et a atteint les services publics régionaux. Des experts roms ont participé à l'élaboration du matériel de campagne.
Faible efficacité de la protection contre la discrimination	problème important	identifié et analysé de manière suffisante	adéquate mais perfectible	adéquate mais perfectible	Processus continu de collecte de plaintes et utilisation d'instruments juridiques antidiscriminatoires. Des recherches ont été menées dans le domaine de l'amélioration de la collecte des données par l'UNIA. L'amélioration de la collecte de données" par l'UNIA. Les Roms ont participé activement à l'élaboration du contenu.
Les expulsions forcées et les démolitions conduisent au sans-abrisme, à des logements inadéquats et à l'exclusion sociale.	problème critique	mentionné mais pas suffisamment analysé	absent	absent	Aucune mesure n'a été adoptée.

Éducation

Problèmes et conditions :	Importance :	Identifiés par la stratégie :	Mesures à prendre :	Cibles définies :	Détails de la mise en œuvre du CSRN en rapport avec le problème :
Taux élevé d'abandon avant la fin de l'enseignement primaire	problème important	identifié et analysé de manière suffisante	approprié	Les objectifs pertinents sont bien définis	Les organisations régionales pro-roms mettent en œuvre des projets en cours pour les médiateurs scolaires dans les trois régions. Les résultats positifs comprennent une diminution du pourcentage d'abandons scolaires. Les Roms sont employés comme médiateurs scolaires.
Abandon précoce de l'enseignement secondaire	problème important	mentionné mais insuffisamment analysé	absent	absent	Aucune mesure adoptée

Emploi

Problèmes et conditions :	Importance :	Identifiés par la stratégie :	Mesures à prendre :	Cibles définies :	Détails de la mise en œuvre du NRSF en rapport avec le problème :
Jeunes sans emploi, éducation ou formation (NEET)	problème important	suffisamment identifié et analysé	approprié	les objectifs pertinents sont bien définis	Le projet FSE en cours est poursuivi depuis la période précédente. Une date a été fixée pour la réalisation des jeunes sur le marché de l'emploi. Les Roms ont été employés comme entraîneurs et stewards.
Faible accès à la formation, à l'apprentissage tout au long de la vie et au développement	problème important	identifié et analysé de manière suffisante	approprié	les objectifs pertinents sont bien définis	Le projet FSE en cours est poursuivi depuis la période précédente. Une date a été fixée pour une rencontre autour de la thématique des jeunes sur le marché de l'emploi. Les Roms ont été employés comme entraîneurs et stewards.

des compétences					
-----------------	--	--	--	--	--

Santé

Problèmes et conditions :	Importance :	Identifiés par la stratégie :	Mesures à prendre :	Cibles définies :	Détails de la mise en œuvre du NRSF en rapport avec le problème :
Accès limité aux informations relatives à la santé	problème important	identifié et analysé de manière suffisante	approprié	les objectifs pertinents sont bien définis	Activité permanente du Ministère de la santé, avec le réseau de médiateurs. Portée limitée, car une seule personne rom est employée et le groupe ciblé ne peut pas être atteint facilement.
Faible accès aux soins préventifs (vaccination, bilans de santé, dépistages, sensibilisation à des modes de vie sains)	problème important	identifié et analysé de manière suffisante	approprié	les cibles pertinentes sont bien définies	Activité permanente du Ministère de la santé, avec le réseau de médiateurs. Portée limitée, car une seule personne rom est employée et le groupe ciblé n'est pas facile à atteindre.
Faible accès aux services de santé sexuelle et reproductive	important	identifié et analysé	appropriés	les cibles pertinentes sont bien définies	Aucune mesure adoptée
Suivi des services de santé et de planning familial	problème	suffisamment			
Obstacles spécifiques à l'amélioration des soins de	problème important	identifié et analysé de manière suffisante	approprié	les objectifs pertinents sont bien définis	Aucune mesure adoptée

santé pour les groupes vulnérables tels que les Roms âgés, les Roms handicapés, les LGBTI, etc.					
---	--	--	--	--	--

Logement, services essentiels et justice environnementale

Problèmes et conditions :	Importance :	Identifiés par la stratégie :	Mesures à prendre :	Cibles définies :	Détails de la mise en œuvre du NRSF en rapport avec le problème :
Manque de sites de logement pour les gens du voyage	problème critique	mentionné mais insuffisamment analysé	présent mais insuffisant	certaines objectifs mais non pertinents	Des recherches sont en cours pour trouver d'éventuels sites de caravanes. Bruxelles et Citydev. L'efficacité ne peut pas encore être évaluée. Pas de participation des Roms.

Protection sociale

Problèmes et conditions :	Importance :	Identifiée par la stratégie :	Mesures à prendre :	Cibles définies :	Détails de la mise en œuvre du CNRS en rapport avec le problème :
	problèmes importants	identifiés et analysés de manière suffisante	adéquat mais perfectible	adéquat mais avec une marge d'amélioration	Activités en cours des centres d'intégration et des syndicats. L'efficacité se traduit par une meilleure sensibilisation des Roms à leurs droits en matière de protection sociale. Pas de données disponibles. Les Roms font partie du grand public.

Services sociaux

Problèmes et conditions :	Importance :	Identifiés par la stratégie :	Mesures à prendre :	Cibles définies :	Détails de la mise en œuvre du CNRS en rapport avec le problème :
	problèmes importants	mentionnés mais insuffisamment analysés	adéquat mais perfectible	adéquat mais avec une marge d'amélioration	Activités en cours des institutions de protection sociale et d'intégration. L'efficacité se traduit par une meilleure sensibilisation des Roms à l'accès aux services sociaux. Des services spécifiques aux Roms ont été créés dans deux municipalités.

Protection de l'enfance

Problèmes et conditions :	Importance :	Identifiés par la stratégie :	Mesures à prendre :	Cibles définies :	Détails de la mise en œuvre du CSRN en rapport avec le problème :
La protection de l'enfance n'est pas prise en compte dans le cadre de référence national.	problème critique	non pertinent	Absent	Absent	Aucune mesure adoptée
La vulnérabilité spécifique des enfants roms en tant que victimes de violences n'est pas prise en compte.	problème critique	non pertinent	absente	absente	Aucune mesure adoptée
Ségrégation ou	problème critique	non pertinent	absent	absent	Aucune mesure adoptée
Services de protection de l'enfance					

discriminatoires fournis aux Roms					
Les activités visant à renforcer la responsabilité et les compétences parentales ne sont pas disponibles ou n'atteignent pas les parents roms	problème critique	non pertinent	absent	absent	Aucune mesure adoptée
Pratiques illégales en matière de travail des enfants	problème critique	non pertinent	absent	absente	Aucune mesure adoptée

Promotion (sensibilisation) des arts, de la culture et de l'histoire des Roms

Problèmes et conditions :	Importance :	Identifiés par la stratégie :	Mesures à prendre :	Cibles définies :	Détails de la mise en œuvre du NRSF en rapport avec le problème :
Sensibilisation insuffisante ou inexistante de la population générale à la contribution de l'art et de la culture roms au patrimoine national et européen.	problème important	compris avec des limites	adéquat mais perfectible	adéquat mais avec une marge d'amélioration	Des fonds sont disponibles pour l'organisation d'événements culturels au niveau local. Peu d'organisations roms ont accès à ces fonds et mettent en œuvre des activités.

Exclusion des communautés roms des récits culturels nationaux	problème important	non pertinent	absent	absent	Aucune mesure adoptée
L'histoire et la culture roms sont	significatives	sans objet	absente	absente	Aucune mesure adoptée
non inclus dans les programmes et les manuels scolaires pour les élèves roms et non roms	problème				
Absence de commémoration de l'histoire des Roms par la création de monuments, d'activités commémoratives et l'institutionnalisation de dates pertinentes pour l'histoire des Roms.	problème important	non pertinent	absent	Absent	Aucune mesure adoptée